

PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU SUJET

« L'Afrique doit suivre un chemin étroit sur la voie de sa croissance et de son développement : d'une part, elle doit exploiter une force, une sagesse et un sens de la stabilité qui lui ont été légués par le passé, et de l'autre, elle doit veiller à ne pas s'immobiliser ou s'emprisonner dans un respect exagéré des traditions de son passé. »

QUAISON-SACKEY, cité par Skinner, E.P. dans : *LES MOSSI DE LA HAUTE-VOLTA*. Paris, NOUVEAUX HORIZONS, 1972, p.19.

En son sens général, la notion de pouvoir renvoie à la capacité d'agir, à la puissance de faire ou d'exercer une force sur une quelconque matière. En ce sens il désigne un rapport de domination entre deux ou plusieurs corps de force différente. Au plan politique et social, le pouvoir recouvre une dimension plus anthropologique en ce sens qu'il concerne les rapports interactionnistes qui régissent l'existence humaine aussi bien au niveau individuel, communautaire, régional que national. Il s'assimile de ce fait aux concepts d'autorité, de droit, de soumission, notions qui, du reste, ont toujours fait partie intégrante des rapports humains. Par conséquent, il constitue le socle des différents types d'organisation politique des sociétés humaines.

Cependant sa gestion a, de tout temps et en toute circonstance, constitué un souci majeur. Des systèmes politiques traditionnels aux principes étatiques modernes, sa démocratisation a été au cœur des préoccupations dans l'édification des sociétés mais aussi et surtout des organisations politiques ou étatiques dont la vocation est de garantir une vie commune stable, harmonieuse et progressive de l'ensemble des partis contractants. Qu'il soit excessif ou modéré, autonome ou participatif, le pouvoir a, à chaque fois, fait l'objet d'un contrôle, d'une limitation, d'un partage afin d'éviter qu'il ne devienne tyrannique, arbitraire voire anarchique. Ainsi il a toujours représenté un enjeu de société tant pour la stabilité sociopolitique que pour la légalité et la légitimité des

institutions physiques et morales.

C'est justement à partir de cette conception du pouvoir que nous tentons d'étudier la corrélation, le rapport susceptible de s'opérer entre la parenté et la gouvernance, entre le privé et le public. Il s'agit ici pour nous de voir les impacts de cette relation dans la gestion du pouvoir mais aussi et surtout la manière des sociétés traditionnelles africaines d'harmoniser ce contact entre deux concepts apparemment contradictoires au sein d'une même organisation politique. En effet, les notions de privé et de public revêtent un sens particulier dans toute élaboration d'une pensée relative à la théorisation du politique. Elles sont relatives pour l'un à la famille, au pouvoir domestique et pour l'autre à la gestion de la cité, au peuple, à l'Etat. Leur nécessaire corrélation dans la gestion du pouvoir relève d'une exigence pour la stabilité du corps politique.

Ce sujet s'inscrit dans un contexte où l'Afrique subit de pleins fouets le néocolonialisme : chute des valeurs traditionnelles, crise de l'Etat, de l'économie, de la citoyenneté. Une lecture minutieuse de l'histoire politique africaine, depuis l'indépendance jusqu'à nos jours, semble montrer une nette domination du privé sur le public dans la gestion du pouvoir. L'Afrique éprouve de très grandes difficultés à édifier l'Etat-Nation, à consolider une unité sous-régionale, régionale et continentale, à développer une conscience citoyenne. Cela se manifeste à travers des actions politiques égoïstes et amorales dans le phénomène de délégation et de gestion du pouvoir. Celles-ci du fait du manque de considération du public, qui en fait représente la force légale, la seule habilitée à transmettre le pouvoir, sont l'œuvre intégrale du particulier qui possède les moyens politiques.

Les politiques actuelles en matière d'accaparement du pouvoir comme la dévolution monarchique, les coups d'état, la corruption populaire, la confiscation du pouvoir, rebellions, puissances extérieures, entre autres attestent non seulement de l'illégitimité des pouvoirs politiques, mais aussi et surtout de la mainmise du privé sur le public. Cette disparité qui s'opère à l'intérieur du rapport entre privé et public est à l'origine de l'instabilité socio économique et politique en Afrique : l'intérêt privé l'emporte sur l'intérêt public. Cette attitude psychologique des dirigeants africains se répercute au niveau des consciences individuelles, au niveau des masses populaires : étudiants, entrepreneurs, professeurs, marchands, administrateurs, bref dans tous les secteurs sociaux professionnels, l'intérêt public est relégué au second plan.

D'ailleurs la compréhension des expressions comme (mbed buur) l'atteste, ce qui

pose le problème de la liberté régulée et du libertinage. Au lieu d'une stricte régulation des volontés particulières pour une meilleure gestion du corps politique à travers un respect et une soumission totales par rapport aux règles et aux lois qui garantissent la liberté et la sécurité de tout un chacun c'est-à-dire de l'ensemble des contractants, du public, il s'agit en Afrique, d'une administration arbitraire ou la tendance est inversée : ce n'est plus le privé en dessous des lois et pour le public mais celui-ci pour celui là.

Cette tournure qu'a opté la politique africaine remet en question les notions de citoyenneté, de bonne gouvernance, de démocratie et de légitimité. Il ne s'agit plus de citoyens libres et conscients qui délèguent rationnellement leur pouvoir mais des sujets, des corrompus, des instrumentalisés; autant de maux et d'injustices qui gangrènent le développement des Etats. Ayant perdu ses repères du fait de l'aveuglement de l'impérialisme, l'Afrique, berceau de l'humanité, mère de toutes les civilisations et aux cultures à la fois riches et diverses, nage désormais et continuellement dans l'incertitude, la tentation, l'imitation.

Devant toutes ces difficultés, il revient dès lors à s'interroger davantage et de manière philosophique sur les données ethnologiques et historiques des peuples africains afin de trouver des alternatives idoines susceptibles de sortir l'Afrique de cette dépendance et d'être le maître de son destin, de son développement. C'est dans cet ordre d'idée que nous essayons de montrer l'intérêt de ce sujet. Il s'agira ici de réfléchir sur les différents mécanismes traditionnels de gestion du pouvoir dans le but de contribuer tant soit peu à la construction d'une Afrique libérée, à l'émancipation idéologique des peuples et à la réécriture d'une histoire rationnelle de l'Afrique car comme l'a bien suggéré Cheikh Anta Diop : « jusqu'à ce jour (1960-n.d.Ed.) L'histoire de l'Afrique Noire est écrite avec des dates aussi sèches que des comptes d'épicer sans que l'on n'ait presque jamais cherché à trouver la clef qui ouvre la porte de l'intelligence, de la compréhension de la société africaine ».¹

Cette étude nécessite donc un recours au passé historique puisque l'avenir des peuples d'Afrique ne peut être vraiment saisi qu'à travers une parfaite maîtrise de l'imaginaire négro-africain, du legs politique et culturel des ancêtres. Ce lourd travail n'incombe qu'aux africains eux-mêmes et en particulier aux intellectuels, seules véritables acteurs du jeu politique.

¹ Diop, C.A. L'AFRIQUE NOIRE PRECOLONIALE, Préface de la seconde édition, paris présence africaine, 1987, p.9

L'intelligentsia néocoloniale africaine a pour tâche aujourd’hui de saisir les opportunités de son passé, d’en faire une étude objective et discriminatoire afin de contribuer à l’émancipation idéologique des peuples, des cultures, à la conscientisation et à l’amour du legs historique. Les difficultés pour les Etats africains à consolider l’unité sous régionale, régionale et continentale résident dans l’ignorance du tronc commun que revêt l’apparente hétérogénéité de leur culture politique, dans l’incapacité de se départir du mimétisme occidental et de se frayer une voie spécifiquement africaine qui inclurait en même temps les valeurs universelles, humaines : « les intellectuels, dit Cheikh Anta Diop, doivent étudier le passé non pour s’y complaire, mais pour y puiser des leçons ou s’en écarter en connaissance de cause si cela est nécessaire. Seule une véritable connaissance du passé peut entretenir dans la conscience le sentiment d’une continuité historique, indispensable à la consolidation d’un état multi-national ».²

Le Panafricanisme, l’Unité Africaine ne se feront sans une politique d’intégration des peuples, sans la lutte contre les intérêts privés et égoïstes, sans l’acceptation de la différence et le travail pour la chose publique.

L’intérêt de cette présente étude repose sur le fait qu’elle constitue une ébauche, une tentative d’élaboration d’une pensée politique africaine nouvelle permettant d’abord de saisir le fond commun du legs historique en matière de gestion du pouvoir et ensuite de booster une conscience citoyenne dans la refondation de nouvelles stratégies politiques, économiques et sociales susceptibles de valoriser le patrimoine culturel et d’assurer la mise sur pied d’Etats forts aux institutions originales, stables et rigoureuses.

Devant toutes ces difficultés, ne devient-il pas donc opportun et urgent de repenser davantage notre patrimoine historique afin d’en saisir le fond commun susceptible de promouvoir un développement effectif ?

C’est dans cet ordre d’idée que nous situons l’intérêt suscité par ce travail ; lequel consiste à réfléchir sur la Nation Mossi. Celle-ci se particularise, des autres empires contemporains, de par son organisation sociopolitique à travers laquelle elle a résisté tout au long de son histoire comme l’a bien remarqué d’ailleurs Skinner : « Leur remarquable société a conservé sa forme tout au long de la domination française et ce n’est qu’à l’aube de l’indépendance que l’organisation politique traditionnelle des mossi s’est effondrée ».³ Des lors, comme l’existence d’une authentique civilisation africaine ne fait plus l’ombre

² Diop, C.A. L’UNITE CULTURELLE DE L’AFRIQUE NOIRE, Avant propos de la première édition, paris, présence africaine, 1982, p.9

³ Skinner, E.P. *LES MOSSI DE LA HAUTE-VOLTA*. Paris : NOUVEAUX HORIZONS, 1972, p.22.

d'un doute suite aux travaux de chercheurs émérites tels que Bekri, Khaldoun, Tempels, Cheikh Anta Diop, Kwame Nkrumah..., il convient donc d'accentuer davantage l'examen car comme l'a remarqué Alassane Ndaw en rapportant un proverbe africain : « la science est le tronc d'un baobab qu'une seule ne peut embrasser »⁴ afin de valoriser cet héritage et de l'adapter à nos réalités pour un accroissement progressif.

⁴ Ndaw, A. *LA PENSEE AFRICAINE*, recherches sur les fondements de la pensée Négro-africaine, Dakar, NEA, 1983, p.37.

Rapport-Gratuit.com

DEVELOPPEMENT ET ARGUMENTATION

Au-delà de ses contradictions à la fois internes et externes relatives à sa définition, le pouvoir a toujours fait partie de la nature des sociétés humaines. De la tradition à la modernité, sa gestion a toujours fait l'objet d'une préoccupation majeure : sa légitimité et sa nécessité ont à chaque fois été associés au souci de l'endiguer, de le contrôler, de le limiter afin de le mettre dans l'impossibilité de devenir anarchique, tyrannique voire arbitraire. Qu'il soit légitime ou non, associé ou non au droit, il a toujours constitué un enjeu de société. L'ambiguité qu'il convient de lever ici, ce n'est pas l'existence ou non du pouvoir dans l'histoire des sociétés, aussi bien dans l'espace que dans le temps, mais plutôt son caractère coercitif ou pas. Étant consubstantiel au fait social, ce qui a de tout temps existé, ce sont des sociétés à pouvoir contraignant et à pouvoir non coercitif.

Les sociétés négro-africaines précoloniales en général et celles Mossi en particulier notamment ceux de Ouagadougou qui constituent l'objet de notre étude ont été toujours régies par des lois et des règles, fussent elles coutumières, et des mécanismes politico-juridiques et administratives dans l'acquisition, la gestion concertée et la transmission du pouvoir. Le consensus, véritable facteur de régulation et d'harmonisation, constitue l'épicentre sur lequel se fonde toute la gestion du pouvoir. Les questions et décisions relatives au maintien de la vie en commun ainsi qu'à la sécurité et à la stabilité socio-économique et politique se règlent et s'appliquent à travers un long processus de concertation. Cette méthode traditionnelle constitue le recours obligatoire sur lequel la force publique qui incarne la puissance légitime s'appuie pour statuer des questions à la fois internes et externes.

Dans cette société Mossi à régime monarchique tout comme dans la plupart des sociétés traditionnelles africaines, le pouvoir paternel provenant des ancêtres jouit d'une légalité et d'une légitimité juridiques aux yeux de la communauté. En ce sens, VAN EETVELDE, faisant de la paternité le fondement de la société et du droit, dira : « le père tient son autorité de ses ancêtres, dont il poursuit la tâche. Il est un chaînon qui relie les vivants au monde des aïeux décédés. Lorsqu'il parle, il exprime des volontés ancestrales ».⁵ Cette conception de l'autorité du père est quasi générale en Afrique et fonde l'ensemble des réalités sociopolitiques dans la gestion du pouvoir tout comme dans la société traditionnelle Mossi où le rapport entre parenté et pouvoir est fortement visible

⁵ VAN EETVELDE.A.P. *L'homme et sa vision du monde dans la société traditionnelle négro-africaine*. ACADEMIA BRUYLANT. p.75. ISBN 2-87209-484-9.

dans l'architecture étatique et politique.

Ici le souverain sort héréditairement de la famille royale qui a jeté les bases du royaume ; les différentes fonctions administratives sont affectées à ses membres et à ceux des familles apparentées. À ce propos SKINNER affirmera que : « les liens de parenté entre tous les chefs Mossi importants étaient symbolisés par l'appartenance au clan du lion (*gegema*) et aux clans affiliés ou (*boodoo*) fondés par les anciens membres des familles dirigeantes ».⁶ Ceci fait montre de l'aspect héréditaire dont se caractérise le système politique voltaïque.

En effet les différents démembrements dont se compose la nation : principautés, cantons, villages ont à leurs têtes des représentants de la famille royale ou de celle des autochtones. Cette représentation parentale au niveau de tous les segments de l'Etat constitue une résultante de la conception Mossi du souverain.

Le chef ou encore le roi, symbole primitif du pouvoir, est préposé à prendre en charge et à assumer le destin de la communauté, la volonté sociale mais également à apparaître comme une totalité une c'est-à-dire à travailler à l'effort concerté et délibéré de la cité. Autrement dit il parle et agit au nom de la société lorsque les circonstances et les événements le mettent en relation avec d'autres sociétés. Cette particularité de la gestion du pouvoir des sociétés négro-africaines fait montre de l'impossibilité de distinguer le chef ou le roi du reste de la communauté. Ce chef politico-religieux, véritable roi, incarne l'être-force et fait partie intégrante de la communauté. De par sa force mystique, il est la médiation entre les vivants, les morts et les forces naturelles. Il est d'essence divine en ce sens qu'il concentre en son sein l'ensemble des forces magiques et représente les ancêtres, le passé de la tribu et sa gloire.

En pays Mossi, celui-ci possède le *Nam* c'est-à-dire cette puissance des archipatriarches que les Mossi décrivent comme « la force divine qui permet à un homme d'en dominer un autre ».⁷ En ce sens le pouvoir relève du surnaturel et le détenteur est conçu comme une divinité. Il est le chef, le père de toute la communauté. Son âge et sa proximité généalogique par rapport aux ancêtres lui confèrent une légitimité et un respect inconditionnels. Son autorité s'exerce à tous les niveaux et tout le monde se soumet à lui. À cet effet, VAN EETVELDE dira : « l'âge en soi suscite le respect, en raison de la sagesse qui l'accompagne » et qu'il « aide l'homme à s'adapter et à se conformer aux

⁶ Skinner. Op. Cit. p.49

⁷ Skinner. Op. Cit. p.50.

réalités temporelles et spirituelles, à trouver des solutions acceptables, sinon idéales, aux multiples problèmes que pose le groupe social ».⁸

Cette appréhension du pouvoir est très répandue dans l'univers négro-africain et son rapport à la parenté très étroit. Dans la société Mossi, la plupart des chefs étaient des descendants de la lignée d'Ouédraogo et d'Oubri : les *Morho Nanamsé*, les *Dimdamba*, les *Kombemba* et les *Tense Nanamsé* occupaient respectivement les royaumes, les principautés, les cantons, et les villages. Cela fait que le pouvoir reste toujours entre les mains de la lignée royale et des familles apparentées ; ce qui faisait dire à Skinner que la parenté constituait la base de la classe dirigeante.

Toutefois il ne faudrait pas, au regard de ce qui précède, établir hâtivement une liaison intrinsèque et irréversible entre pouvoir et parenté. Une tentative réductionniste empêcherait la compréhension de l'architecture politique Mossi et des enjeux philosophiques qu'elle implique. La distinction faite entre parenté et souveraineté dans la manière de gouverner se manifeste même au niveau de la répartition des fonctions administratives. Tous les dirigeants n'étaient pas forcément des membres du clan royal. On trouve à la tête des cantons des chefs descendants des ministres chargés des provinces qui, selon la structuration hiérarchique, ne devaient pas aspirer à la succession de leur parent. Il ya aussi les indigènes, les chefs de groupes étrangers, des refugiés mais aussi ceux qui régnait sur les esclaves et les serfs de même que ceux officiels dont le pouvoir n'était que rituel et non politique. Ils étaient les maîtres de la terre et étaient désignés sous le nom de *Tengsoba*. En dépit de leur catégorie sociale et de leur origine, tous ces dignitaires avaient le droit au titre de *Naba*.

Dans le système politique Mossi, tout chef incarne le *Nam* de la structure dont il est le garant et exige le respect, l'estime, l'honneur de toute la population. Cette force lui confère la notoriété et le privilège de noblesse. Porter atteinte à la dignité et à la légitimité d'un maître revient à subir toutes les sanctions admises à cet effet. Cette force essentielle qui régit la nature du chef démontre encore une fois le décalage entre pouvoir et parenté, entre le public et le privé. Celle-ci semble être subordonnée à celui-ci dans les prises de décisions qui intéressent la nation. Une fois le *Nam* porté, tout dirigeant se départit de son appartenance sociale ou clanique devant les problèmes relatifs à la gestion du pouvoir et se conforme aux lois établies lesquelles garantissent la stabilité politico-sociale. Cette prééminence du pouvoir politique sur les relations parentales ou sur les intérêts privés est

⁸ Van EETVELDE. Op. Cit. p.77.

la conséquence directe de la conception Mossi du souverain. Elle se fonde sur la nature divine du pouvoir pour légaliser l'autorité suprême du chef, lequel est non seulement plus âgé et plus expérimenté mais aussi, comme nous l'avons dit un peu plus haut, plus proche des ancêtres.

Cependant cette autorité est loin d'être arbitraire ou absolument tyrannique. Elle ne s'applique que sur des questions d'ordre générales qui pourraient affecter la stabilité de la communauté et non d'ordre privées. Cette délimitation de son champ d'action lui confère la légalité. Tel qu'il est agencé, l'Etat voltaïque met en avant la légitimité et la puissance du souverain, des institutions dans l'exercice du pouvoir ; et cela dans le but de sauvegarder l'équilibre et l'harmonie communautaires. A ce niveau on remarque bien que ce qui est privilégié, ce n'est pas l'intérêt privé ou royal mais celui de tous, de la volonté générale. Comme l'a bien remarqué Skinner, à la suite de la disparition d'un chef, et « quand la souveraineté revenait au lignage en tant que groupe, le noble le plus âgé et qui appartenait à la génération la plus ancienne devenait Boodkasma en exercice et chef de lignage », « il expédiait les affaires de son groupe, mais seulement jusqu'au moment où un nouveau chef était élu ».⁹

Par ailleurs le respect qui sévissait entre les chefs et le peuple était encore plus manifeste entre les dirigeants eux-mêmes. En raison des fonctions qu'ils détenaient et conscient du rôle de leader qu'ils incarnaient, ces dignitaires entretenaient rarement des relations conflictuelles entre eux. Chacun étant suffisamment expérimenté et compétent dans son domaine de prédilection, il était inutile de s'ingérer dans les affaires de l'autre. Il était laissé à chaque Boodkasma une certaine liberté d'agir pour résoudre les difficultés du groupe.

Dans l'administration Mossi, rien d'entravant susceptible de mettre en péril l'organisation politique ou de porter atteinte à la légalité du souverain- le Naba- mais aussi à tous ses subordonnés ne pouvait être admis. Tout un arsenal de protection et de reconnaissance de la légitimité de l'ensemble des institutions a été mis en place. Cela fait que les chefs ont toujours le dernier mot d'où ce propos d'un chef de canton rapporté par Skinner : « Une fois que j'ai reçu le Nam du Morho Naba, personne dans ce canton n'a le pas sur moi ! ».¹⁰ Ceci montre bien les rapports de supériorité du politique, du pouvoir sur les relations familiales ou parentales ou encore une domination du public sur le privé.

⁹ Skinner. Op. Cit. p.61.

¹⁰ Skinner, Op. Cit. p.62.

C'est justement à ce niveau que les notions de démocratie et d'Etat de droit trouvent leurs sens.

Les différents points traités ici pour analyser les rapports entre pouvoir et parenté corroborent parfaitement l'idée selon laquelle la nation Mossi, dans son organisation politique et sociale, a très tôt fait la part entre la gestion d'un pouvoir politique et celle d'une famille. Ce qui faisait que les éventuels risques de conflit entre ces deux segments étaient moindres.

L'exercice du pouvoir en Afrique précoloniale a donc toujours supposé un ensemble de mécanismes politico-administratifs pour la fiabilité et la légitimité de l'établissement royal ou du chef notamment au moment de son intronisation ou de sa défection. Même si le pouvoir se transmet en général dans une famille donnée, cela ne signifie pas qu'il s'agit d'un système de transmission héréditaire directe et unilatérale. Il s'agirait plutôt, nous semble t-il, d'un processus de délégation concerté qui implique tous les acteurs concernés, toutes les familles, censés à leur tour proposer des électeurs ou des intronisateurs.

Ce qui semble intéressant à retenir ici c'est plus l'aspect transmission concertée du pouvoir que sa dimension directe et illégitime sans consensus et basé sur le simple vouloir du défunt souverain : l'héritier ou le successeur naturel n'est pas directement investi : une inspection préalable de ses potentialités et une consultation des sages, du Grand Conseil qui représente la masse populaire constituent les normes d'établissement ou de destitution des monarques. C'est un choix qui s'opère librement et la succession dépend de la volonté de ces derniers. Ils détiennent la force et la puissance légitimes susceptibles de faire ou de défaire les rois. Leur influence considérable contribue non seulement à la stabilité, à l'équilibre du corps politique mais aussi et surtout, suivant une expression de Delafosse, ils constituent un important contrepoids aux velléités de tyrannie et à l'omnipotence du souverain.

Par ailleurs l'autorité du souverain est soumise également à l'obligation de partager ou de déléguer une partie de son pouvoir à des « ministres ». Ces derniers sont chargées de contrôler les actions du souverain en organisant parfois des réunions périodiques, des assemblées, des palabres dans le but de parer et de prévenir d'éventuels risques de dévolution monarchique ou d'abus du pouvoir. Ce dispositif permettait à Joseph Ki-Zerbo de dire que le constitutionalisme était un fait organique de la vie politique africaine et que de multiples institutions intervenaient dès le stade de l'élection

du chef. Dans cette même lancée il montrait que dans l'exercice du pouvoir, le Roi n'était maître absolu que dans le cadre des mœurs et traditions. Ses décisions chuchotées, puis clamées par le forgeron étaient prises après consultation des notables et de l'assemblée des délégués des villages et des différentes couches sociales.

Comme dans la plupart des sociétés africaines traditionnelles, le pays Mossi a toujours été caractérisé par un type d'organisation particulier dans sa gestion du pouvoir à travers une rigoureuse politique d'élaboration et de structuration de mécanismes susceptibles de garantir une certaine sécurité sociale et une stabilité économique et culturelle. Cet arsenal de mécanismes de gestion concertée du pouvoir rend, du même coup, compte de cette politique basée sur la parenté, de ce rapport, de cette nécessaire corrélation entre le privé et le public à l'intérieur de l'architecture gouvernementale.

Cependant, le plus important pour nous est de situer les enjeux philosophiques qui se dissimulent au sein de cette politique de la parenté. Autrement dit, il s'agira de montrer les implications et les effets même de celle-ci dans la gestion sociale et administrative de l'empire Mossi. A cet effet, le dévoilement de sa structuration interne permettra de jauger un peu plus près les limites de cet appareil étatique. Par « limite » nous entendons ici non pas les manquements ou les faiblesses et les tentatives d'abus ou d'accaparement du pouvoir même s'ils ne sont pas ignorés ou pas pris en compte mais les implications philosophiques et sociales et leur impact dans la stabilité des corps étatique et politique.

La dévolution monarchique est conforme aux règles coutumières qui régissent les institutions de la société traditionnelle Mossi. Elle ne constitue pas un pouvoir accaparé par la force des armes ou par une rébellion mais d'une délégation qui obéit à la loi qui régit le principe de proximité avec les ancêtres royaux ou avec les groupes apparentés tels que nous les avons vus un peu plus haut : il revenait à l'ancêtre de pourvoir ses attributs mythiques et mystiques à ses descendants afin qu'ils puissent mériter de gouverner mais aussi et surtout de légitimer leur domination. Ce qu'il conviendrait, en effet, de saisir à travers ce principe de gestion parentale du pouvoir de la société du Morho Naba, c'est moins l'aspect autoritaire du régime que l'impact social qu'il joue ou semble jouer dans l'organisation politique.

Le rapport parenté/pouvoir présente dans le jeu gouvernemental Mossi une certaine importance politique. Il est non seulement au fondement de la stabilité des chefs et des institutions mais aussi de celui de l'homogénéité du peuple et par extension de l'Etat. En ce sens, le royaume Mossi représente un type de « société de niveau

supérieur »¹¹ possédant des institutions administratives et gouvernementales centrales sur lesquelles le chef suprême, par le biais de ses administrateurs, s'appuie pour instaurer un « Etat de droit » capable d'exercer le pouvoir mais aussi d'avoir un contrôle sur ses subordonnés.

Cette rigoureuse organisation est la conséquence d'une politique fondée sur des mécanismes stratégiques d'acquisition et de conservation du pouvoir qui prend toutes les précautions nécessaires afin de parer à toute tentative de révolte interne ou de menace externe qui déstabiliserait le corps social dans ses fondements. Cette idée se conforte bien si nous lisons Skinner quand il affirme que la gestion des villages qui comptaient un canton Mossi était habituellement sous la direction de chefs qui appartenaient à des sous-lignages du lignage régnant. Suivant l'auteur, « la tradition des Boulsa rapporte que quand le Naba Namende quitta Ouagadougou, comme Kourita du Morho Naba Oubri et s'empara de leur province, il plaça ses fils à la tête des principaux villages »¹² et cela si l'on en croit Georges Cheron « afin de mieux tenir les Boulsa ».¹³

Cependant, cela ne signifie point qu'il relève d'une gestion parentale totale et arbitraire du pouvoir. Dans la conception Mossi, le Naba, en tant que pure force spirituelle, n'est pas autorisé à prendre des décisions sans la concertation préalable des ministres qui composent le conseil. N'étant pas forcément descendants directs de la famille royale- ils peuvent même être d'origine modeste, voire captive- ces derniers préparent et exécutent toutes les directives ce qui fait qu'ils pratiquent réellement le pouvoir. Quoique fondées sur la coutume, les décisions ministérielles sont suivies à la lettre par le monarque, ce qui semble non seulement contradictoire vu le caractère parental que revêt le système politique mossi mais aussi pose du même coup quelques inquiétudes sur la légitimité de ces officiers.

Comment peut-on expliquer le fait qu'au sein de la cour de l'empereur, on ne puisse compter parmi ses proches des membres de sa famille ? Comment se fait il que les décisions étatiques puissent venir, non pas de la classe royale, mais d'étrangers ? Quels en

¹¹ Nous empruntons cette expression à VAN EETVELDE quand il montre : « Dans les sociétés de niveau supérieur : les tribus, les ethnies, les groupements ethniques, [...], le chef suprême tend à modeler l'exercice de sa fonction et son image sur les chefs de lignage, de clan, de village. » op.cit. p.81.

¹² Skinner, op. Cit. , p.55.

¹³ Chéron, Georges, « *Contribution à l'histoire du Mossi: Traditions relatives au cercle du Kaya, Haute-Volta* », Bulletin du comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F. (Gorée), VII, 1924, p.648.

sont les motifs et les enjeux ?

Cela se comprend bien à travers le caractère cosmopolite de la société mossi où pour éviter les heurts internes et les sentiments de marginalisation, il convient d'intégrer toutes les catégories sociales dans les affaires publiques. Aussi n'était-il pas plus prudent pour le monarque de s'abstenir à déléguer des postes stratégiques de commandement à ses pairs, ses parents qui sont avides de pouvoir et qui tenteraient de prendre sa place mais aussi de les confier à ceux qui constituent la majorité car comme l'a bien remarqué Salfo-Albert Balima : « [...], il est de bonne politique ou, du moins c'est une politique avisée pour un chef d'avoir pour ministres des personnages dont l'intérêt est qu'ils soient dévoués et compétents et dont toute l'ambition est de servir fidèlement, des hommes souvent sortis de rien, qui devront tout au maître, des hommes dont le passé et le présent seront garants de l'avenir ».¹⁴

En plus de cet aspect préventif dans l'exercice du pouvoir, les voltaïques ont une certaine notion de la séparation entre le spirituel et le temporel et cela grâce à la personnalité du Tengsoba, prêtre de la terre. En tant que seul chef Ninisi officiel, il incarne le pouvoir rituel et n'a aucune emprise politique ou juridique. De la même manière que les autres chefs servaient le Roi au plan politique, il lui était subordonné au plan religieux. Ce qui est intéressant ici c'est la délimitation des champs d'action de l'ensemble des sphères de décision qui composent l'Etat.

Ce qui fait qu'à partir de ce moment les risques d'exaction ou d'usurpation d'une quelconque autorité de la part des sous chefs étaient moindres contrairement à d'autres types de sociétés ayant la même forme de gouvernance mais acquis par conquêtes.

Notons qu'en parallèle au royaume du Ouagadougou, certaines sociétés africaines se caractérisent par une hétérogénéité ethnique. Il s'agit en générale d'un agrégat de peuples sans aucun lien interne dont le pouvoir étatique est détenu par la classe conquérante. Dans ces genres de régime au fondement militaire, le chef ne se confondant pas au peuple, ne le représente pas.

Cette absence d'homogénéité de la population fait que les institutions sont faibles entraînant ainsi l'instabilité des chefs et de tout le système administratif : les rivalités naissent, les ambitions se manifestent, de même que les fractions de partis au sein de la

¹⁴ Balima Salfo-Albert. *Légendes et histoire des peuples du Burkina Faso*, Paris, J.A Conseil, 1996, p.92

société. En Buganda, par exemple, si l'on en croit Gluckman, avant l'instauration du protectorat britannique en 1894, sur les trente trois (33) rois qui ont été au pouvoir, quatorze(14) sont arrivés au trône par une rébellion - d'autres tentatives avaient échoué - ; et dans six(6) rebellions, un roi était tué.

En revanche la puissance de la société voltaïque réside sur le fait que le pouvoir central est entre les mains du chef suprême – le Morho Naba – et le peuple est homogène. En plus chaque autorité avait dans son entourage des dirigeants de famille, de clan ou de lignage qui sont ses conseillers spéciaux dans l'harmonisation et la conduite des affaires sociales. De cette puissance institutionnelle Mossi, Delafosse, parlant de Ouagadougou, du Yatenga et de Fada-n-Gourma, dira : « ces trois empires, bien que n'ayant pas eu l'éclat ni la renommée des empires du Ghana, de Gao et de Mali, bien aussi que leur territoire (c'est écrit ainsi par l'auteur) n'ait jamais atteint les dimensions presque fantastiques de ces derniers, furent en réalité des Etats plus forts, plus homogènes et plus durables ».¹⁵

Dans ce même ordre d'idée, il poursuivra : « Entourés d'empires et de royaumes dont l'éphémère apogée fut toujours suivie à bref délai d'un démembrement progressif ou d'une fin rapide, ils ont, eux, duré neuf siècles sans changement appréciable dans leurs limites ni dans leur organisation intérieure, et même, à la vérité, ils existent encore actuellement, leur indépendance n'ayant pris fin qu'avec l'occupation française et leurs institutions politiques et sociales n'ayant pas varié sensiblement depuis le Moyen âge. ».¹⁶ Ce qui montre à quel point la structuration du système administratif et social africain et particulièrement Mossi fondé sur le paternalisme a constitué un type d'organisation étatique.

Toutefois, en dépit de cette stabilité et de cette force politique, des soulèvements populaires entraînaient le pays dans un désordre total notamment durant la période de transition. Des pillages, des tueries, des vols et viols sévissaient partout mais pour une durée éphémère, le temps d'introniser un nouveau chef après la mort d'un roi. A cet effet Delafosse montrera que : « pendant tout le temps que durait l'interrègne, le pays était plongé dans la plus complète anarchie : chacun avait le droit de tuer, de piller et de voler à sa guise ; [...]. A partir du moment de la proclamation du nouvel empereur, les troubles de

¹⁵ DELAFOSSE, M. *HAUT-SENEGAL-NIGER*. Nouvelle édition. Tome II « L'HISTOIRE ». Paris : G.-P. Maisonneuve et LAROSE, 1972, p.122

¹⁶ DELAFOSSE, M. *idem*. p.123.

l'interrègne prenaient fin.». ¹⁷

Ce qu'il importe de retenir ici c'est moins l'aspect moral ou éthique que pourrait revêtir le rapport parenté/pouvoir et les enjeux qu'il pose que la dimension politique fondée sur la puissance et la force de l'empire Mossi dont la finalité est non seulement d'assurer la pérennité du pouvoir mais aussi et surtout de préserver les valeurs ancestrales, garants du bien-être de la population. Autrement dit, il s'agit de voir en ce rapport l'aspect utilitaire qu'il incarne. Quels que soient les moyens dont se dote un Etat, fut-il moderne, l'essentiel est qu'ils fassent l'objet d'un usage intelligent et rusé dans le but de sauvegarder l'unité nationale et favoriser l'essor social et économique à travers un respect des libertés individuelles.

Au regard des enjeux philosophiques qui régissent le rapport parenté/pouvoir dans le système traditionnel Mossi, nous pouvons retenir, nous semble t-il, qu'il existe dans cette tradition un souci de démocratisation de la gestion du pouvoir et de l'autorité. Cette notion de démocratie peut être prise en son sens le plus rigoureux à savoir gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. De ce fait il convient dès lors de savoir en s'interrogeant sur les modalités et les différentes structures organisationnelles qui, non seulement garantissent cette démocratie, mais aussi légifèrent et réglementent la société voltaïque. En d'autres termes il s'agira pour nous de voir dans cette seconde partie la manière de gouverner des Mossi à travers l'étude de son architecture politique et étatique et son impact dans l'harmonisation de la vie publique.

Ce travail constitue une propédeutique à l'étude systématique et à la réflexion sur le système politique des peuples négro-africains notamment ceux Mossi que nous essaierons de poursuivre en master2. Il s'agira pour nous de décrire, d'interpréter, d'analyser et de comparer dans le but de saisir les enjeux politiques et philosophiques sous jacentes aux multiples mécanismes traditionnels de prise, de conservation et de transmission du pouvoir.

En effet la prodigieuse variété des études relatives à la compréhension et à l'interprétation de la vie politique et sociale des peuples africains manifeste, au-delà des apparentes contradictions, son caractère aporétique. Depuis le VII^e siècle l'Afrique a fait l'objet de multiples investigations relativement variées et d'approches disciplinaires complémentaires permettant d'établir une histoire des peuples noirs amplement suggestive de multiples et divers dynamismes des sociétés africaines en matière de

¹⁷ DELAFOSSE, M. op. cit. p.133-134.

politique.

Cette historiographie est cependant très partielle et sèche car, malgré les progrès relatifs à l'explicitation de certains domaines comme la pénétration de la religion, l'esclavage, les techniques rudimentaires de travail etc., la tradition économique, culturelle et politique n'a pas fait l'objet d'un examen scientifique rigoureux. En effet les historiens se sont toujours appesantis sur une démarche méthodologique et théorique plus descriptive que problématisant. Ils se sont plus attelés à décrire les grands événements et de faire l'épopée des héros guerriers qu'à démonter pièce par pièce les différentes ressources et enjeux, les aménagements sociopolitiques liés au processus de formation, d'acquisition et de gestion stable des Etats.

L'intérêt que suscite ce travail portant sur une tentative d'analyse, de réflexion et d'interprétation des modalités de fonctionnement des Etats africains traditionnels notamment au niveau de l'empire Mossi concerne plus particulièrement les enjeux du rapport privé et public, parenté et gouvernance et sous entend du même coup celui de sagesse, pouvoir et conflits. Ces notions revêtent un sens indéniable dans l'approche philosophique et la compréhension de la gestion traditionnelle de l'Etat. La particularité de ces sociétés réside dans le fait que l'exercice du pouvoir repose sur la monarchie. En ce sens le monarque, véritable acteur du jeu politique, incarne à la fois le savoir, le pouvoir, et est doué dans l'art de la guerre à l'image du Mogho Naba et des guerriers mossi mais aussi de Soundjata du Mali entre autres ; attributs essentiels pour assumer non seulement le destin de la communauté, représenter la volonté populaire et l'unité sociale mais aussi et surtout de garantir la stabilité sociopolitique et économique, finalité de toute association humaine.

Tel constitue l'enjeu de ce travail. Il s'agit pour nous d'essayer d'analyser les rapports entre ces notions en se fondant bien sûr sur une bibliographie à la fois relative à l'histoire, à la sociologie et à la philosophie, ce qui définit du même coup l'approche méthodologique à adopter. Il s'agira ici pour nous, de procéder à une analyse scientifique et philosophique des données historiques et sociologiques en y intégrant du même coup une approche interprétative afin de saisir les enjeux sous-jacents aux mécanismes traditionnels d'acquisition, de gestion et de conservation du pouvoir. Il devient donc désormais opportun pour tout chercheur soucieux de rigueur et d'originalité mais aussi de la « *sociabilité* » de l'Afrique, -c'est-à-dire faire de l'Afrique une société une au sens de *cité* : ensemble de citoyens- de passer de l'ethnographie à l'ethnologie, de

l'anthropographie à l'anthropologie, de l'ethnophilosophie politique à la philosophie purement politique qui soumet à la rationalité tous les domaines de la vie.

Ainsi pour une analyse rationnelle de ce sujet portant sur le pouvoir politique tel qu'il se présente dans les rapports entre parenté et gouvernance dans le système traditionnel Mossi, nous nous proposons d'examiner d'abord le processus de fondation de l'empire. Il s'agira ici pour nous de s'intéresser à la question sur l'origine. Il nous faudra ensuite penser à saisir les implications et les enjeux philosophiques aux relations qui régissent non seulement l'Etat en tant que force publique au privé, domaine de la famille, de la parenté mais aussi et surtout à la guerre. Il sera aussi question ici de réfléchir sur la philosophie Mossi de la gouvernance à travers une déclinaison de son système politique et étatique. Ceci permettra, nous semble t-il, de jauger l'ensemble des structures politico-sociales et économiques qui fonde la société voltaïque traditionnelle dans la gestion du pouvoir et de favoriser une certaine prise de conscience par rapport au legs culturel des ancêtres.

PLAN

INTRODUCTION

PREMIERE PARTIE: GENESE ET FORMATION DE L'ETAT

Chapitre A: La problématique de l'origine de l'empire et des peuples Mossi: légende ou mythe

- 1.** Théories de la légende
- 2.** De l'intérêt philosophique du mythe

Chapitre B: Du processus de formation de l'empire: de la guerre

- 1.** De l'interprétation philosophique de la guerre
- 2.** Des mécanismes traditionnels de prévention et de résolution de la guerre

DEUXIEME PARTIE : DES RAPPORTS ENTRE PARENTE ET POUVOIR

Chapitre A: La question de la parenté dans le système politique Mossi

- 1.** Approche définitionnelle
- 2.** La politique de la parenté

Chapitre B : Enjeux philosophiques du rapport parenté/pouvoir

- 1.** De la centralisation du pouvoir: force de l'empire
- 2.** De la décentralisation du pouvoir: puissance sociale

TROISIEME PARTIE: DE LA « PHILOSOPHIE MOSSI »DE LA GOUVERNANCE

Chapitre A: De l'effectivité de l'Etat aux principes de liberté et d'égalité

- 1.** De l'agencement du corps politique
- 2.** De la structuration du corps étatique

Chapitre B: Des principes d'organisation sociale et politique

- 1.** Du principe de liberté
- 2.** Du principe d'égalité

BIBLIOGRAPHIE

1. Balandier, G. *Anthropologie politique*, paris, Puf, 1967
2. BALIMA, Salfo Albert. *LEGENDES ET HISTOIRE DES PEUPLE DU BURKINA FASO*, Paris, J.A. CONSEIL, 1996.
3. Bruyas, J. *La Royauté en Afrique Noire*, annales africaines Université de Dakar, Pedoue, paris, 1966
4. Cheron, Georges. « *Contribution à l'histoire du Mossi: Traditions relatives au cercle du Kaya, Haute-Volta* ». Bulletin du comité d'Etudes historiques et scientifiques de l'A.O.F. (Gorée), VII, 1924.
5. Comité scientifique international pour la rédaction d'une Histoire générale de l'Afrique. *HISTOIRE GENERALE DE L'AFRIQUE*, IV L'Afrique du XII^e au XVI^e siècle, dirigée par Joseph KI-ZERBO/Djibril Tamsir NIANE, Unesco, 1991.
6. DELAFOSSE, M. *Haut-Sénégal-Niger*, tome 1, Le Pays, les Peuples, les Langues, Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1972
7. DELAFOSSE, M. *HAUT-SENEGAL-NIGER*, Nouvelle édition. Tome II «l'HISTOIRE ». Paris : G.-P. Maisonneuve et LAROSE, 1972.
- 8° DIM DELOBSOM, A.A. *L'EMPIRE DU MOGHO-NABA, Coutumes des Mossi de la Haute-Volta*, Paris, LES EDITIONS DOMAT-MONTCHRESTIEN, 1932.
9. Diop, C.A. *L'UNITE CULTURELLE DE L'AFRIQUE NOIRE*, paris, Présence africaine, 1982
10. DIOP, C.A. *L'AFRIQUE NOIRE PRECOLONIALE, Etude comparée des systèmes politiques et sociaux de l'Europe et de l'Afrique Noire, de l'Antiquité à la formation des Etats modernes*, seconde édition, Paris, Présence Africaine, 1987.
11. Duverger, M. *Introduction à la politique*, paris, idées, Gallimard, 1978
12. Hegel, *Principes de la philosophie du droit*
13. Ki-Zerbo, J. *Histoire de l'Afrique Noire*, paris, Hâtier, 1972
14. Machiavel, *Le prince*
15. Mangin, Eugène. *Les Mossi*, Paris, Editions géographiques, maritimes et coloniales, 1921.
16. M'Bokolo, Elikia. *Afrique Noire Histoire et Civilisations*, tome 1, jusqu'au XVIII^e siècle, Paris, Hatier, 1995
17. NDAW, A. *LA PENSEE AFRICAINE, Recherches sur les fondements de la pensée négro-africaine*, NEAS, 1997.

- 18.** Platon, *La République*, trad. et présentation par Georges Leroux, paris, GF Flammarion, 2002
- 19.** Pitchard, Evans. *Système politique*, paris, 1967
- 20.** Revue sénégalaise de philosophie, « *l'Autorité* », colloque du 19 au 22 mars 1986, Ucad
- 21.** Rousseau, J. J. *Du Contrat social*, paris, Gallimard, coll. Folio/Essais, 1964
- 22.** SAVONNET-GUYOT, Claudette. *ETAT ET SOCIETES AU BURKINA, Essai sur le politique africain*, Paris, Editions KARTHALA, 1986.
- 23.** SKINNER, ELLIOTT. P. *LES MOSSI DE LA HAUTE-VOLTA*, Paris, NOUVEAUX HORIZONS, 1972.
- 24.** SURET-CANALE, J. *Afrique Noire Occidentale et Centrale*, Paris, Ed. Sociales, 1973
- 25.** Van EETVELDE, A. P. *L'homme et sa vision du monde dans la société traditionnelle négro-africaine*, Paris, Academia Bruylant, 1998
- 26.** Ziegler, J. *Le pouvoir africain*, paris, Seuil, 1971